

# **COMMERCE DURABLE**

## **Partie 2 : Cadre Réglementaire & Nouvelles Normes**



**ÉDITIONS CHUPSBOK Inc**

## **Sommaire de la Partie 2**

---

**Module 2 : Le Nouveau Cadre Européen (CSRD, ESRS, VSME)**

**Module 3 : La Réglementation Française (Loi AGEC, Industrie Verte, Climat & Résilience)**

**Quiz de validation des acquis**

## MODULE 2 : Le Nouveau Cadre Européen

De la transparence à la performance extra-financière

*"Ce qui ne se mesure pas ne s'améliore pas."*

— Peter Drucker

### 1. La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

La CSRD est la nouvelle pierre angulaire du reporting durable en Europe. Elle remplace la NFRD et élargit considérablement le nombre d'entreprises concernées (passant de 11 000 à plus de 50 000).

#### Le saviez-vous ?

La CSRD introduit le concept de "**Double Matérialité**". L'entreprise doit désormais reporter non seulement sur l'impact du changement climatique sur ses activités (matérialité financière), mais aussi sur l'impact de ses activités sur l'environnement et la société (matérialité d'impact).

### 2. Les ESRS (European Sustainability Reporting Standards)

Les ESRS sont les normes techniques qui dictent *comment* les entreprises doivent publier leurs informations sous la CSRD. Elles couvrent les piliers E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance).

Catégorie	Exemples de normes	Enjeux clés
Environnement (E)	ESRS E1 (Climat), E4 (Biodiversité)	Empreinte carbone, usage de l'eau, économie circulaire.
Social (S)	ESRS S1 (Main-d'œuvre propre)	Égalité H/F, conditions de travail, droits de l'homme.

Gouvernance (G)	ESRS G1 (Conduite des affaires)	Éthique, lutte contre la corruption, lobbying.
-----------------	---------------------------------	--

### **Focus : Le VSME (Voluntary SME Standard)**

Pour les PME non cotées qui ne sont pas directement soumises à la CSRD, l'Europe a créé le VSME. C'est un standard simplifié et volontaire qui permet aux petites structures de répondre aux demandes de leurs banques ou de leurs grands clients donneurs d'ordres.

## MODULE 3 : La Réglementation Française

L'accélération vers une économie circulaire et décarbonée

### 1. La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire)

Promulguée en 2020, cette loi transforme radicalement le commerce et le e-commerce en France. Elle vise à sortir du plastique jetable et à favoriser le réemploi.

#### Attention : Interdiction de destruction

Depuis 2022, la loi AGEC interdit la destruction des invendus non alimentaires (vêtements, électronique, hygiène). Les entreprises doivent privilégier le don ou le recyclage. C'est un défi logistique majeur pour le e-commerce !

### 2. Loi Climat & Résilience et Loi Industrie Verte

Ces lois renforcent l'affichage environnemental (Eco-score) et encouragent la relocalisation de la production en France pour réduire l'empreinte carbone liée au transport.

#### Le saviez-vous ?

D'ici 2025, l'affichage environnemental deviendra obligatoire pour le secteur textile. Un "score" permettra au consommateur de comparer l'impact d'un jean fabriqué localement versus un jean importé.

## **QUIZ : Testez vos connaissances (Partie 2)**

### **1. Que signifie l'acronyme CSRD ?**

- a) Corporate Social Responsibility Data
- b) Corporate Sustainability Reporting Directive
- c) Carbon Standard for Retail Delivery

### **2. Quel concept impose de regarder l'impact de l'entreprise SUR l'environnement ?**

- a) La matérialité financière
- b) La matérialité d'impact
- c) Le greenwashing

### **3. La loi AGEC interdit la destruction des invendus non alimentaires.**

- a) Vrai
- b) Faux

### **4. Quel standard est destiné aux PME non cotées ?**

- a) ESRS E1
  - b) VSME
  - c) ISO 9001
- 

**Réponses :**

1-b | 2-b | 3-a | 4-b

**Comptes à suivre pour rester à jour :**

LinkedIn : Anne-Catherine Husson-Traore (Novethic) | Instagram : @ecolostit